



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 5 septembre 2023 à 20h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Nos pensées sont avec la famille Allard Bourgeois, prompt rétablissement Réjean.

Mme Érika Charland, conseillère en l'emploi, remet la bourse à Zacharie Talbot pour les heures travaillées à la municipalité dans le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi.

Bonne fête à Sarah Pelletier 40 ans

Le bureau de projet de Boralex sera fermé les mercredis 6 et 13 septembre, ils vous reviendront au cours des prochains mois afin de présenter l'avancement du projet.

2023-09-078

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er août 2023
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2023
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés - MADA
 - 5.2 - Offre de service - Garderie- système de traitement des eaux usées domestiques
 - 5.3 - Mise aux normes - eau potable - test de pompage
 - 5.4 - Politique de confidentialité - Loi 25
 - 5.5 - Offre de service échantillonnage - Lac des Cyprès 2023

5.6 - Regroupement d'Assurance collective Estrie-Montérégie 1er juin 2024 au 31 mai 2029

6 - VOIRIE

6.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particulier d'amélioration - Circonscription électorale de Drummond-Bois-Francs

6.2 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.

6.3 - Demande au Ministère des Transports - sécurité routière-intersection de la rue Principale et du 13e rang

6.4 - Demande d'extension au programme FRR - Volet 4

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Mme Sarah Pelletier divulgue son intérêt personnel dans toute question touchant au Projet de Boralex et s'abstient de participer à toute délibération et à tout vote sur une question relative à Boralex et son Projet.

2023-09-079

3.1 - Séance ordinaire du 1er août 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2023 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2023-09-080

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2023

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Alexandre Talbot et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce ___ du mois de _____ 2023

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2023-09-081

5.1 - Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés - MADA

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Sainte-Séraphine accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Séraphine situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Séraphine désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés et leur vieillissement actif;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska déposera une demande collective où elle agira comme coordonnatrice du projet qui inclurait notre municipalité;

Il est proposé par Nathalie Leblanc

QUE le conseil municipal de Sainte-Séraphine participe à la demande collective de la MRC auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le renouvellement de sa propre politique des aînés (MADA);

QUE Charles Martin, élu municipal, soit reconnu comme responsable des questions aînées sur le territoire de notre municipalité et que celui-ci agisse comme représentant du conseil municipal sur le comité responsable de la démarche de renouvellement de la politique MADA de notre municipalité;

QUE cet élu soumette au conseil la liste des personnes qui se retrouveront sur ce comité afin d'obtenir l'accord du conseil;

QUE la direction générale, Suzie Constant, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

2023-09-082

5.2 - Offre de service - Garderie- système de traitement des eaux usées domestiques

ATTENDU QU'UNE étude environnementale est requise pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées domestiques.

Il est proposé par: Sylvain Plante

Et appuyé par: Justin Allard

QUE la municipalité accepte l'offre de services professionnels d'Inneo environnement au montant de 3 000 (taxes en sus).

ADOPTÉE

2023-09-083 5.3 - Mise aux normes - eau potable - test de pompage

ATTENDU QUE la municipalité est non conforme depuis 2016;
ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer avec le ministère de l'Environnement;
Il est proposé par: Nathalie Leblanc
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE la municipalité accepte l'offre de service du Groupe Degrandpré au montant de 5 500\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

2023-09-084 5.4 - Politique de confidentialité - Loi 25

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer avec la nouvelle loi 25;

Il est proposé par: Alexandre Talbot
Et appuyé par: Justin Allard
QUE la municipalité adopte une politique de confidentialité. Document joint à la résolution

ADOPTÉE

2023-09-085 5.5 - Offre de service échantillonnage - Lac des Cyprès 2023

ATTENDU QUE l'eau du Lac des Cyprès démontre des résidus flottant sur le dessus;
ATTENDU QUE les habitants sont inquiets de la qualité de l'eau;
Il est proposé par: Charles Martin
Et appuyé par: Nathalie Leblanc
QUE la municipalité accepte la soumission de campagne d'échantillonnage 2023 # 2023-143 de Copernic au montant de 5 578.45 (taxes en sus).

ADOPTÉE

2023-09-086 5.6 - Regroupement d'Assurance collective Estrie-Montérégie 1er juin 2024 au 31 mai 2029

Attendu que conformément à la Loi au Code municipal et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Sainte-Séraphine et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

Attendu que Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Sainte-Séraphine souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaire inc. en conséquence ;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Justin Allard

APPUYÉ PAR : Sarah Pelletier

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en

assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la municipalité de Sainte-Séraphine mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Sainte-Séraphine s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Sainte-Séraphine durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Sainte-Séraphine s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉ

6 - VOIRIE

2023-09-087

6.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particulier d'amélioration - Circonscription électorale de Drummond-Bois-Francs

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Séraphine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Alexandre Talbot, appuyé par Sylvain Plante, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Séraphine approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6.2 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Plante

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sainte-Séraphine demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-089 6.3 - Demande au Ministère des Transports - sécurité routière-intersection de la rue Principale et du 13e rang

ATTENDU QU'IL y a eu trois (3) accidents en sept mois en 2023;
ATTENDU QU'IL est opportun qu'une étude soit faite à l'intersection en cause;
Il est proposé par: Nathalie Leblanc
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE la municipalité demande au ministère des Transports une analyse pour prévenir les accidents à l'intersection de la Principale et du 13e rang.

ADOPTÉE

2023-09-090 6.4 - Demande d'extension au programme FRR - Volet 4

ATTENDU QU'IL y a eu des retards dans les livraisons et des retards dans les travaux;
ATTENDU QUE nous prévoyons terminer à la fin janvier 2024;
Il est proposé par: Charles Martin
Et appuyé par: Sylvain Plante
QUE la municipalité demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) Direction régionale du Centre-du-Québec, un avenant au protocole afin de remettre la date de fin au 31 janvier 2024.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question du Projet éolien de Boralex.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: Alexandre informe que la Tire de tracteurs a été un franc succès, 2500 personnes par jour, merci de votre participation, à l'an prochain.

Comité secteur des Cyprès: Charles informe qu'il faut se préoccuper de l'eau du Lac, c'est aux riverains d'y voir.

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 17 et terminée à 20 h 30.

2023-09-091 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière